

Précautions d'Hygiène pour toute prise en charge en cabinet d'un patient y compris cas COVID-19

(Version 10 mars 2020)

Prérequis :

Absence bijou (alliance, montre), avant-bras dégagés, cheveux attachés

Changer la tenue vestimentaire quotidiennement dès la fin du service

Penser aux gestes barrières

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2020/02/coronavirus_gestes_barriere_spf.pdf

Prise en charge pour tout patient :

Dans le bureau de consultation :

- Réaliser une hygiène des mains (HDM) par friction hydro alcoolique (**FHA**) : médecin **et** patient
- Porter un masque chirurgical pendant toute la visite si le patient tousse ou si vous tousez (lui faire tourner la tête lors de soin proche)
- Porter des lunettes de protection¹ et masque chirurgical en cas d'acte à risque de projection de produits biologiques d'origine humaine

Au départ du patient :

- Nettoyer-désinfecter les surfaces et les dispositifs médicaux ayant été en contact avec le patient avec un produit détergent-désinfectant² en respectant le temps de contact préconisé par le fabricant
- Eliminer les déchets et les éléments de protection suivant la filière habituelle
- Réaliser une **HDM par FHA**

Dans la situation actuelle (COVID-19) :

En cas de pénurie de masques chirurgicaux :

A la fin des soins, le masque peut être gardé au maximum 4 heures en continu. Le changer si souillé ou mouillé.

En cas de pénurie de solution hydro alcoolique :

Remplacer la FHA par un lavage simple des mains (eau et savon doux)

En cas prise en charge d'un cas possible COVID-19 :

Consignes d'orientation pour toute personne se présentant en consultation :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/conduite_a_tenir_medecins_liberaux.pdf

Au départ du patient :

- Réaliser une **HDM par FHA**
- **Aérer** le local si le port de masque n'a pas été respecté par le patient
- Nettoyer-désinfecter les surfaces et les dispositifs médicaux ayant été en contact avec le patient avec un produit détergent-désinfectant³ en respectant le **temps de contact pour une virucidie indiquée par le fabricant**
- Désinfecter à l'Eau de Javel en cas de **non-conformité à la norme NF EN 14476** (*selon la procédure de dilution au recto*)
- Penser à nettoyer-désinfecter le cabinet de toilette si le patient à utiliser le WC

¹ Voir fiche CPias « Entretien des lunettes de protection utilisés chez un patient y compris cas COVID-19

² Produit répondant aux normes de bactéricidie et de virucidie

³ Produit répondant à la norme de virucidie NF EN 14476

Précautions d'Hygiène pour toute prise en charge en cabinet d'un patient y compris cas COVID-19

(Version 10 mars 2020)

Procédure de dilution de l'Eau de Javel :

Utilisation en désinfection de l'Eau de Javel : solution à 2,6% diluée au 1/5^{ème}

 9,6%	Si utilisation de berlingots de 250ml (solution à 9,6%) : 1- dilution dans un flacon de 1 litre (berlingot de 250ml + 750ml d'eau froide pour obtenir une solution de 1 litre à 2,6%), 2- puis nouvelle dilution au 1/5 ^{ème} (1 litre de la solution préparée dans 4 litres d'eau)
 2,6%	Si utilisation de bidons de 1 ou 2 litres (solution à 2,6%) : - dilution directe au 1/5 ^{ème} (1 litre du bidon dans 4 litres d'eau)



A diluer dans de l'eau froide

Date de péremption :

Berlingot : 3 mois après la date de fabrication indiquée dessus.

Bidon de 1 litre commercialisé : date de péremption indiquée.

Solution à utiliser extemporanément.

¹ Voir fiche CPias « Entretien des lunettes de protection utilisés chez un patient y compris cas COVID-19

² Produit répondant aux normes de bactéricidie et de virucidie

³ Produit répondant à la norme de virucidie NF EN 14476